



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

HÉNON, LE 5 MAI 2025

AMÉNAGEMENT FONCIER

LE DÉPARTEMENT ACCOMPAGNE LA COMMUNE D'HÉNON

Christian Coail, président du Département, et Didier Yon, conseiller délégué en charge de l'agriculture, étaient présent aujourd'hui à Hénon aux côtés de Thierry Andrieux, maire de la commune, afin de présenter les aménagements fonciers réalisés. Fruit d'une démarche collective, cette opération permet de conforter l'activité agricole tout en contribuant aux besoins d'équipements de la commune et en préservant les paysages et espaces naturels ruraux. Elle représente un financement total de 3,3 millions d'euros, partagé entre le Département, la commune et le FEADER (Fonds agricole pour le développement rural).

Lancée en 2009 par le Conseil Général des Côtes d'Armor pour répondre à une demande locale émanant notamment des agriculteurs, l'opération d'aménagement foncier de Hénon concerne la quasi totalité de la commune. Elus, propriétaires, agriculteurs, associations locales et acteurs des bassins versants ont été associés à la démarche conduite sous l'égide du Département, collectivité à laquelle cette compétence est entièrement dévolue. Cette opération intègre une véritable réflexion sur l'organisation et le fonctionnement du territoire rural que ce soit sur le plan économique, social ou environnemental. Ce projet a permis de recréer un maillage bocager fonctionnel, enjeu prioritaire identifié par le Département en matière de préservation de l'environnement et des paysages.

« L'aménagement foncier est un véritable outil d'optimisation de l'exploitation agricole et d'aménagement du territoire rural. L'opération d'aménagement foncier que nous mettons en avant aujourd'hui s'appuie sur une démarche collective qui intègre les enjeux environnementaux, notamment en matière de protection de la qualité de l'eau. C'est important de le dire car en Bretagne, la mémoire du remembrement des terres agricoles mené entre les 60 et 90 reste extrêmement vive » rappelle **Christian Coail**, président du Département des Côtes d'Armor.

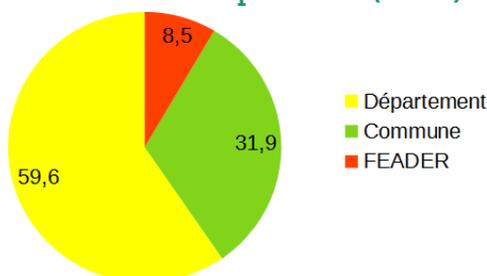
ZOOM SUR LA BOURSE AUX ARBRES

Afin de prendre en compte la valeur des arbres dans le cadre des échanges de parcelles, une procédure « bourse d'arbres » devrait être mise en place par le Département d'ici la fin de l'année 2025 afin de dédommager par versement d'une soulte, les propriétaires qui s'estimaient déficitaires en volume de bois.

CHIFFRES CLÉS DE L'OPÉRATION

- **3 900 hectares** concernés par l'opération d'aménagement foncier impactant 117 exploitations dont 51 ayant leur siège situé sur la commune
 - Aménagement de **8 km de chemins ruraux à usages d'exploitation**
 - Création de **4,4 km de chemins ruraux à usage de randonnée**
 - **Arasement de 44 km de talus vieillissants et déconnectés**
 - Création de **52 km de talus**
 - **Restauration de 26 km de talus**
 - **Plantation de 3 km de haies**
 - L'opération a conduit à une **augmentation de 150 % de la surface moyenne des parcelles**
- >> le Département financera l'entretien des nouvelles plantations pendant les 3 premières années.

Financement de l'opération (en %)



CONTACT PRESSE

Direction de la Communication
Marion Sevenier
marion.sevenier@cotesdarmor.fr
02 96 77 69 55 / 07 64 70 03 83